



4, rue Paul Sautai - 80000 AMIENS

☎ 03.22.92.33.63 📠 03.22.92.50.51

@ picardie@unsa-education.org



DECLARATION DE L'UNSA-ÉDUCATION AU CDEN DU 25 FEVRIER 2016

Monsieur le Préfet,
Madame la Vice-présidente du Conseil Départemental,
Monsieur l'Inspecteur d'Académie,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Départemental de l'Education Nationale de la Somme,

La solidarité et la laïcité sont plus que jamais d'actualité. La défense et la promotion de la devise de notre République est un enjeu de société. Dans un tel contexte, le combat contre les obscurantistes et les xénophobes est aussi celui de l'UNSA Éducation.

Après les attentats et massacres venus émailler l'année 2015, l'heure est à la responsabilité et au rassemblement autour des valeurs démocratiques et républicaines.

Une menace réelle est portée sur les enseignants des écoles publiques et laïques. A travers nous, c'est la laïcité qui est visée car elle porte les ferments du vivre ensemble, que craignent tous ceux qui prospèrent sur les peurs, les angoisses, les malheurs humains.

Dans notre département, les attentes sont fortes et légitimes en termes de moyens d'enseignement. Dès lors, à l'annonce de la dotation départementale d'enseignants du 1^{er} degré, à savoir 35 moyens supplémentaires alors que les prévisions d'effectifs laissent entrevoir une baisse du nombre d'élèves s'établissant à 496, nous ne pouvions que nous réjouir puisque celle-ci semblait enfin annoncer une amélioration significative de la situation de nombreuses écoles. Nous sont ensuite parvenues les propositions de Monsieur l'Inspecteur d'Académie en termes d'affectation des moyens pour la rentrée prochaine. 21 fermetures, 24 ouvertures, 14 moyens de remplacement supplémentaires, quelques autres en ASH laissant bien sûr présager un bilan général positif.

Cependant, certaines situations particulières peuvent laisser perplexes les équipes enseignantes et les parents d'élèves concernés. Ainsi, il est difficile à entendre que, dans le contexte actuel que nous venons de décrire comme favorable, certaines écoles dont l'effectif reste constant, voire en augmentation, puissent être victimes d'une fermeture, et ce même pour des écoles en éducation prioritaire.

Les dispositifs « plus de maîtres que de classes », créés en vue d'améliorer les conditions d'enseignement dans les écoles dans lesquelles ils sont implantés, sont parfois prévus « en compensation d'une fermeture de classe ». A effectif constant, nous pensons au contraire que cette transformation détériorera la situation.

De même, pour certaines écoles, notamment de RPI, en situation de baisse d'effectif, la suppression d'une classe dans une structure à 3 ou 4 classes va automatiquement fortement dégrader les conditions de scolarité des élèves concernés. Certains Inspecteurs sont ainsi parfois tentés d' « aider » les équipes dans leur choix de répartition et proposent des classes de cycle 2 à 29, voire 30 élèves ! L'UNSA Éducation rappelle ici son opposition à des classes de plus de 25 élèves et de 20 en éducation prioritaire.

L'UNSA Éducation s'étonne également du fait que les effectifs d'ULIS ne soient pas inclus dans l'effectif global. En effet, la mise en place des « ULIS-Ecole » rend totalement obsolète la notion de classe. Dès lors, ces élèves, normalement en situation d'inclusion la majeure partie de leur temps scolaire, doivent apparaître dans les effectifs de l'école.

Pour conclure, nous pouvons donc affirmer que ce projet de carte scolaire pour le 1^{er} degré, même s'il peut être considéré comme positif sur certains aspects, ne pourra répondre à tous les enjeux posés par la Refondation de l'École dans notre département et n'apportera pas suffisamment d'améliorations dans de nombreuses écoles.

En ce qui concerne le second degré, l'UNSA Éducation prend acte des créations de postes, certes minimes, et salue la volonté d'amélioration des conditions de rentrée dans les collèges de la Somme avec une augmentation de l'ordre de 250 heures.

Ces moyens supplémentaires doivent être mis au service de la réussite de tous les enfants, de l'amélioration des conditions de travail des personnels et de la rénovation des pratiques pédagogiques. Nous sommes sensibles aux ajustements de DGH par ajout de moyens spécifiques notamment pour les collèges classés en éducation prioritaire.

La réforme du collège qui s'appliquera pour tous les collégiens nécessite des moyens importants pour être mise en place dans de bonnes conditions.

Comment, alors, répondre en même temps à l'augmentation des effectifs lycéens avec une enveloppe aussi maigre ?

Dans le cadre de cette réforme, l'assurance du maintien par le ministère du taux d'encadrement en collège est une bonne chose. En clair, seule une baisse d'effectifs pourrait entraîner une baisse de la DHG. Dans les autres cas, la DHG doit être égale ou supérieure à celle de l'an dernier. L'UNSA Éducation sera vigilante à ce que ces règles soient appliquées.

Pour autant, cela s'avère insuffisant selon les situations. Ainsi, les « petits » EPLE (moins de 200 élèves) avaient vu leur DHG revue à la baisse l'an passé. Certains enseignants, qui s'étaient largement investis au sein de projets interdisciplinaires les années précédentes, ont choisi de les reconduire intégralement sur leur temps libre cette année scolaire, estimant que ces projets trouveraient favorablement leur place au sein des EPI à la rentrée 2016. S'étant naturellement engagés dans la préparation d'autres EPI, il serait dommageable que ces projets ne puissent se concrétiser faute d'une DHG suffisante. De plus, dans ces « petits » collèges, le nombre réduit d'enseignants titulaires, associé au nombre important d'enseignants intervenant sur un BMP, constitue une réelle entrave à la mise en œuvre de la réforme qui doit pourtant y apporter, comme ailleurs, un réel bénéfice aux élèves.

C'est dans la durée que nous mesurerons la capacité de notre système éducatif à évoluer. Très clairement la formation initiale et continue constituera un levier majeur du changement que nous avons voulu. Or, aujourd'hui, l'organisation de la formation institutionnelle est très diverse avec des organisations intelligentes sur les contenus comme sur les moments qui peuvent y être consacrés et d'autres, où l'on crée des situations d'affrontement.

Si de nombreux collègues ont désormais intériorisé le fait que la réforme s'appliquera bien à la rentrée 2016, leurs inquiétudes restent légitimes et les réponses sur la mise en œuvre sont encore trop imprécises

Ainsi, nous regrettons l'impression de bricolage, le rétropédalage concernant les sections bi-langues et ses conséquences induisant des disparités territoriales qui contrastent avec l'exigence d'égalité prônée par le ministère.

Sur les bi-langues de continuité, il y a un mode opératoire qui est arrêté : la bi-langue est maintenue dans les collèges s'il y a l'enseignement de la langue. Or à la rentrée prochaine, cet enseignement peut commencer en CM 1, puis à la rentrée suivante il devra commencer dès le CP. Ce qui signifie que pour les collèges il y aura un trou de vivier de 3 ans avec les CE1, CE2 et CM1 qui n'auront pas eu cet enseignement. Enfin, peut-on raisonnablement penser que, si les familles ont le choix exclusif entre l'anglais ou l'allemand en CP, elles choisiront l'allemand ?

Non bien sûr, ce sera l'anglais et quid alors de l'allemand dans l'école et donc de la bi-langue de continuité au collège... ? Et alors, que fera-t-on des professeurs d'allemand ?

Sur ce sujet, l'UNSA Education se félicite que le ministère ait accordé l'organisation des Compléments de Service Donné (CSD) de profs d'allemand des collèges vers les écoles pour compléter leur service.

Parmi les nouveautés de cette réforme, figure la liberté laissée aux établissements de répartir les « marges profs » qui leur sont données. Ces marges ne sont attribuées qu'aux classes ordinaires de collège. Les premières informations en direct des collèges confirment ce que nous avons dénoncé au Comité Technique Ministériel, à savoir que les SEGPA ne seraient pas concernées par cette dotation complémentaire au motif qu'elles bénéficient déjà de faibles effectifs et de dédoublement en enseignement professionnel. Les moyens réglementaires pour mettre en place les enseignements dus aux élèves n'évoluent donc pas pour la SEGPA.

Ce choix arrive en même temps que la nouvelle circulaire SEGPA qui engage à resserrer les liens avec le collège sur une base de grille horaire calquée sur celle du collège avec des Enseignements Pratiques Interdisciplinaires et de l'Accompagnement Personnalisé.

Cela vient jeter une ombre sur la volonté politique affichée d'une Ecole bienveillante et plus inclusive, qui s'engage à faire réussir le plus grand nombre.

Pour l'UNSA Éducation, la marge d'autonomie accordée au collège dans le cadre de la réforme doit aussi concerner la SEGPA et être d'abord mise au service de la réussite des élèves les plus fragiles. Elle doit faciliter la mise en place de l'AP et des EPI et aider à la mise en œuvre d'organisations plus inclusives, comme le propose la circulaire.

Les dotations aux SEGPA doivent être abondées. Les élèves de SEGPA sont bien des élèves comme les autres et méritent de bénéficier des mêmes moyens.

Enfin, combien de postes de CPE pourront-ils être créés ? Dans le climat actuel, ces personnels ont, vous le savez bien, un rôle primordial. Des établissements sont encore sans CPE, d'autres sont sans principal adjoint. Ce n'est pas sans poser problème, un CPE ou un Principal Adjoint n'ont pas les mêmes attributions, ni les mêmes horaires...

Comment sera-t-il possible d'améliorer la couverture des besoins en remplacement dans les collèges et lycées ?

Pour conclure, malgré une dotation positive, pour l'UNSA Éducation, il est évident que pour la rentrée 2016 le compte n'y est pas afin de parvenir à remettre sur pieds une école publique tant malmenée avant 2012. Il est donc à souhaiter que les prochaines années soient aussi généreuses en termes de dotation afin que nous puissions enfin un jour aboutir à une situation réellement satisfaisante pour les élèves et pour les personnels.

Philippe DECAGNY, Philippe CARON,
Maxime PARUCH, Alexandra DEROSIÈRE